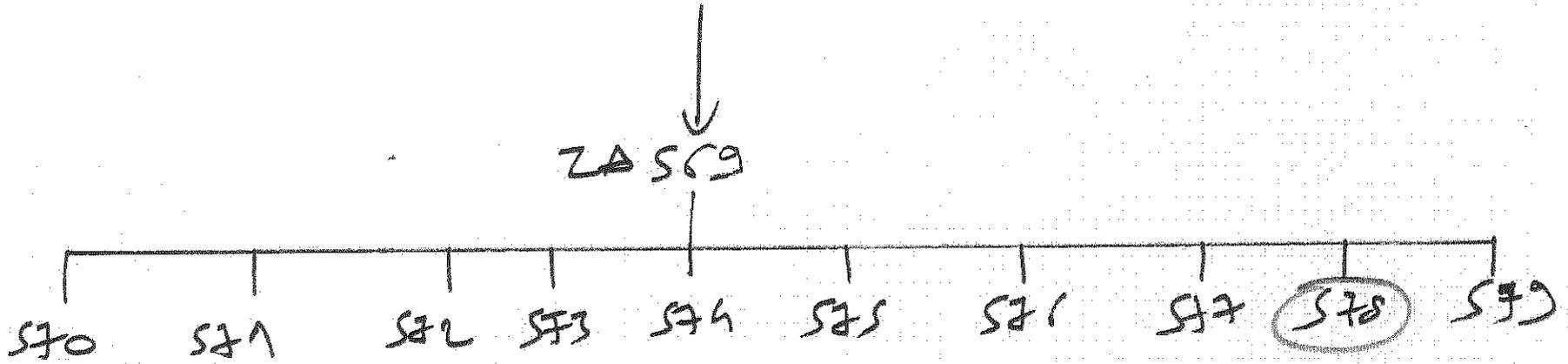
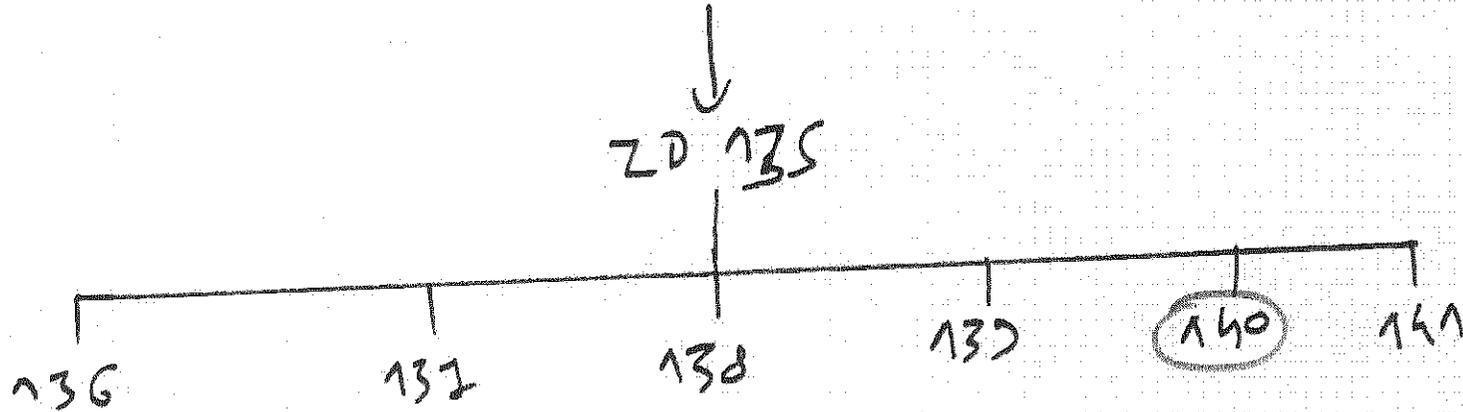


ZA 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 70, 578, 577



ZD 4, 8, 14, 130



Commune :

LOUVEBOUVILLE (332)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 473Y

Document vérifié et numéroté le 07/02/2019

A PTGC Evreux

Par Hervieux Thomas
Technicien Géomètre du cadastre
Signé

LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE
BP 518

27405 LOUVIERS CEDEX
Téléphone : 02 32 25 71 01

ptgc.270.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les piquets doivent avoir été effectués sur le terrain.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

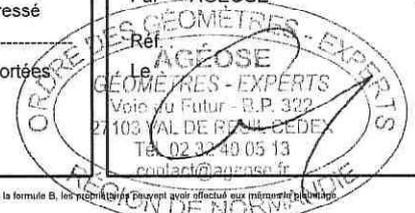
Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 07/02/2019
Support numérique : _____

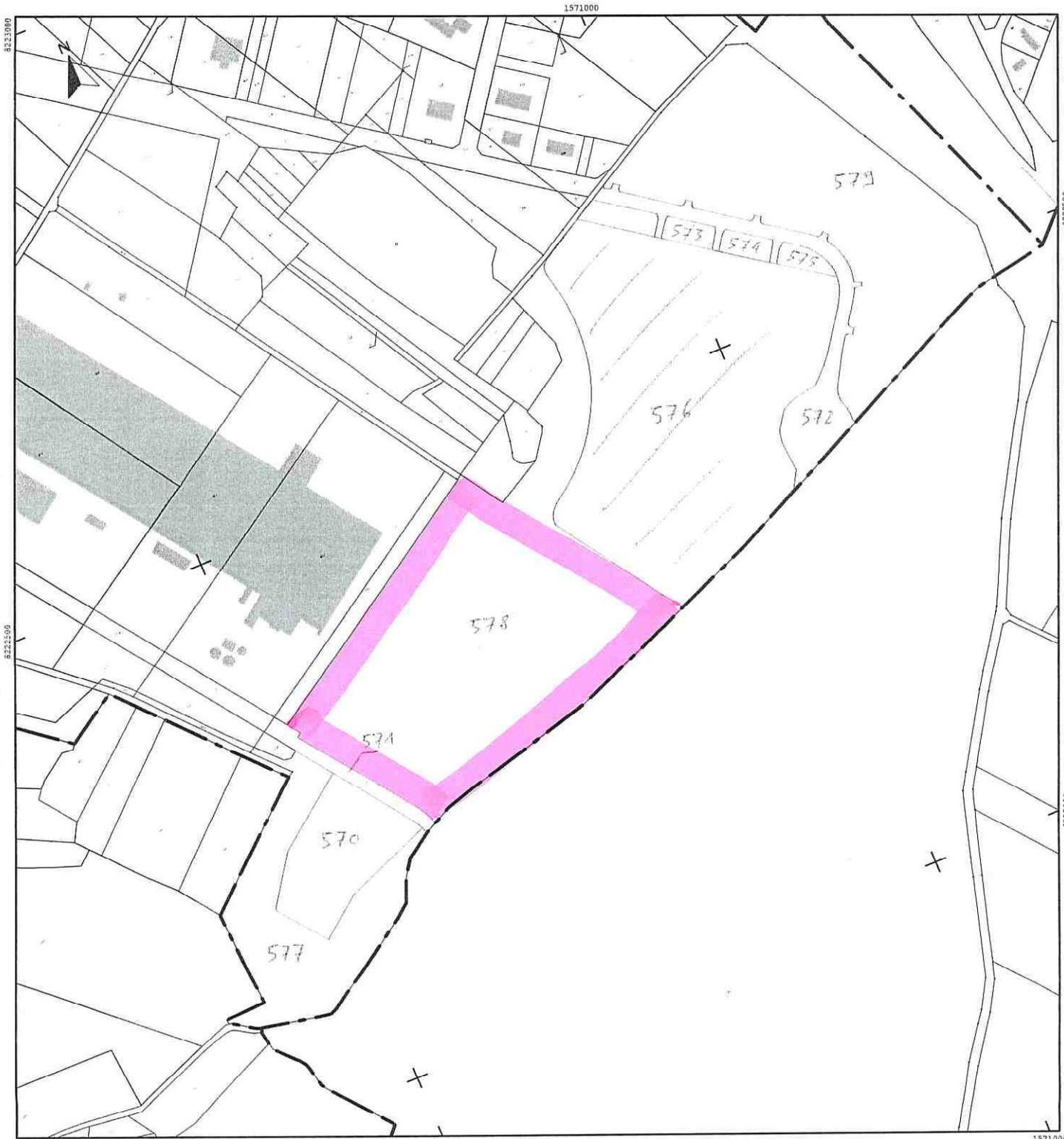
D'après le document d'arpentage
dressé

Par AGEOSE (2)

Ref. _____
 Le _____
 AGEOSE
 GÉOMÈTRES - EXPERTS
 Voie du Futur - B.P. 322
 27103 VAL DE REUIL CEDEX
 Tél. 02 32 40 05 13
 contact@ageose.fr



Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Commune :
LOUDEBOUVILLE (332)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 474 U
Document vérifié et numéroté le 07/02/2019
APTGC Evreux
Par Hervieux Thomas
Technicien Géomètre du cadastre
Signé

LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE
BP 518

27405 LOUVIERS CEDEX
Téléphone : 02 32 25 71 01

ptgc.270.evreux@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A _____, le _____

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

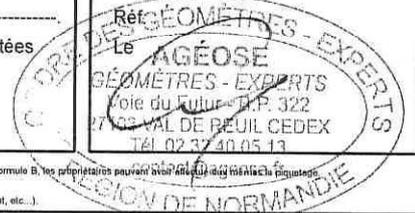
Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 07/02/2019
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par AGEOSE (2)

Retenu par
Le **AGEOSE**
GÉOMÈTRES - EXPERTS
Voie du Kultur D.P. 322
17000 VAL DE PEUIL CEDEX
Tél. 02 37 40 05 13



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir fait appel à un géomètre.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

